

DECRET N°2013-78 DU 19 FEVRIER 2013

portant nomination du Président et des membres
du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier
Départemental du Mono.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi 94-09 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-272 du 13 août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- Vu** le décret n° 2006-627 du 04 décembre 2006 portant réorganisation des organes de contrôle et d'inspection de l'Administration Publique en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 90-347 du 14 novembre 1990 portant approbation des statuts des Centres Hospitaliers Départementaux et des Formations Sanitaires Assimilées ;
- Sur** proposition du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 février 2013



DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Départemental du Mono, les personnes dont les noms suivent :

Présidente : Madame **HOUNDONUGBO Sidonie**, représentante du Ministre de la Santé;

Vice président : Monsieur **ASSOUNGBA S. Mathias**, représentant du Ministre chargé des Entreprises

Membres :

- Monsieur **DODOO Virgile**, Directeur Départemental de la Santé de Mono-Couffo;
- Monsieur **HOUNNANOU Mathieu** : Receveur des Finances ;
- Monsieur **AKAKPO Irénée**, représentant du Préfet des Départements Mono-Couffo ;
- Monsieur **ZOSSOU K. A. Isaïe**, Directeur Départemental du Travail et de la Fonction Publique ;
- Monsieur **KANTCHI Daniel**, Directeur Départemental de la famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du 3^{ème} Age ;
- Monsieur **DJOSSOU Raymond**, Directeur Départemental du Développement, de l'analyse Economique et de la Prospective ;
- Monsieur **ATINMAKAN A. Christophe**, représentant du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Monsieur **AGOSSOU H Senamin**, Président de la Commission Médicale Consultative ;
- Monsieur **DAVAKAN Etienne**, représentant du personnel ;
- Madame **HOUENONGBE Colette**, représentante du personnel ;
- Monsieur **AGBADJA H Félix**, représentant des populations ;
- Monsieur **Wang Wen CHANG**, représentant des partenaires techniques et financiers ;
- Monsieur **AGUIDA Richard**, représentant des tradithérapeutes ;



Article 2 : Madame **HOUNDONUGBO Sidonie**, représentante du Ministre de la Santé, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts des Centres Hospitaliers Départementaux et des Formations Sanitaires Assimilées, est nommée Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Départemental (CHD) du Mono.

Article 3 : Le Directeur du Centre Hospitalier Départemental assiste avec voix consultative aux délibérations du Conseil d'Administration.

Article 4 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2013

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

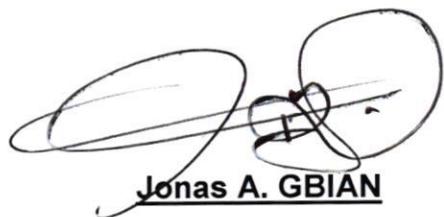
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Santé,



Jonas A. GBIAN



Dorothee Akoko KINDE-GAZARD

AMPLIATIONS : PR : 10, AN : 6, CS : 2, CC 2, HAAC : 2, HCJ 2 PM/CCAGEPPPDDS 4 SGG : 4, MINISTERES : 24, PREFETS : 12, COMMUNES : 77 DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5, TOUTES DIRECTIONS MS : 20, GCONB-DCCT-INSAE :3, CHD du Mono : 1 ; JO :1

